

NICOLAS BREVIERE ET CHARLOTTE VINCENT
PRÉSENTENT

L'HISTOIRE D'UN COMBAT
QUI A CHANGÉ LA SOCIÉTÉ

LAURE CALAMY

ANNIE COLÈRE

UN FILM DE
BLANDINE LENOIR



ZITA HANROT

INDIA HAIR

ROSEMARY STANDLEY

AVEC DAMIEN CHAPPELLE YANNICK CHOIRAT ET LA PARTICIPATION DE PASCALE ARBILLOT ET ÉRIC CARAVACA

AU CINÉMA LE 30 NOVEMBRE

COUP DE
CŒUR
CINÉMAS
INDÉPENDANTS
DE L'AFRIQUE

afrika

france+3cinéma

france+tv

CAZAL

CINÉ

NOB SALES

Cinéma

GILBECAP 3

CINEAXE3

INDÉFILMS

France

PROJREP

diaphana

france
culture

LE CERCLE NOIR 2008 F I D I D I L I I I O



Film Francophone
D'ANGOULEME



75 Locarno Film Festival

ANNIE COLÈRE

UN FILM DE
BLANDINE LENOIR



SYNOPSIS

Février 1974. Parce qu'elle se retrouve enceinte accidentellement, Annie, ouvrière et mère de deux enfants, rencontre le MLAC – Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception qui pratique les avortements illégaux aux yeux de tous.

Accueillie par ce mouvement unique, fondé sur l'aide concrète aux femmes et le partage des savoirs, elle va trouver dans la bataille pour l'adoption de la loi sur l'avortement un nouveau sens à sa vie.

Avec Laure Calamy, Zita Hanrot, India Hair et Rosemary Standley

PRÉSENTATION DU MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception)

Dans les années 70, les principales méthodes de contraception restent le retrait et Ogino (période d'abstinence sexuelle pendant la période de fécondité de la femme); des centaines de femmes meurent chaque année des suites d'avortements clandestins. Indigné-es, des médecins militant-es et des féministes fondent en 1973 le MLAC, qui réclame la diffusion d'une information sexuelle, la liberté de la contraception et de l'avortement. Ils et elles font le choix de la désobéissance civile de masse, en bafouant ouvertement la loi. Ainsi pendant près de 18 mois dans de nombreuses villes de France, leurs bénévoles pratiquent des avortements grâce à la méthode Karman. Cette méthode consiste à aspirer le contenu de l'utérus à l'aide d'une canule : c'est indolore, peu coûteux, très simple à appliquer et à enseigner. L'association organise aussi des voyages pour avorter à l'étranger pour celles qui ont dépassé 8 semaines de grossesse. Face à l'ampleur du mouvement, le gouvernement n'a d'autre choix que de faire voter la loi pour la légalisation de l'avortement en 1975.



Unes d'époque du Parisien

REPÈRES

- **1920** : Pour repeupler la France, la loi interdit l'avortement et la contraception
- **1967** : La loi Neuwirth autorise la vente de contraceptifs (appliquée réellement en 1972)
- **Avril 1971** : Manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté, dans *Le Nouvel Observateur*
- **Automne 1972** : Procès de Bobigny où l'avocate Gisèle Halimi défendit 5 femmes jugées pour avortement, et gagna une victoire importante dans la lutte pour la dépénalisation de l'IVG
- **Février 1973** : Manifeste des 331 médecins déclarant utiliser la méthode Karman, dans *Le Nouvel Observateur*
- **Avril 1973** : Création du MLAC
- **1974** : Présentation de la loi légalisant l'avortement, adoptée par l'assemblée nationale (284 voix pour, 189 contre). 30 heures de débat retransmis à la TV. La loi Veil est promulguée en 1975, pour une période probatoire de 5 ans
- **1982** : L'avortement est remboursé par la sécurité sociale
- **1993** : Loi Neiertz : création du délit d'entrave à l'IVG. Il est désormais interdit d'essayer de dissuader une femme d'avorter ou un médecin de pratiquer un avortement.
- **2014** : Suppression dans la loi de la disposition jugée obsolète qui conditionne l'avortement au fait que « la femme enceinte soit dans une situation de détresse dû à son état »
- **2022** : L'IVG médicamenteuse possible jusqu'à 9 semaines à domicile et en téléconsultation. Le délai passe de 12 à 14 semaines de grossesse pour l'avortement chirurgical

Source : Planning familial

ENTRETIEN DE BLANDINE LENOIR



Comment sont nées l'idée et l'envie de ce film ?

Il y a une dizaine d'années, quand j'ai découvert l'existence du MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception), ma première réaction a été « mais pourquoi je n'en ai jamais entendu parler avant ? ». Le MLAC a contribué de manière décisive au

changement de la loi sur l'avortement, mais il a été invisibilisé. On apprend le roman national avec les « grands hommes », en l'occurrence ici une « grande femme » : tout le monde connaît le combat héroïque de Simone Veil, mais on a oublié les militant·e·s qui ont poussé Valéry Giscard d'Estaing à modifier la loi. Le MLAC est d'autant moins connu qu'il n'a duré que 18 mois. Mais cette lutte est passionnante, car fondamentale dans le changement de la société. Par la suite, j'ai vu le magnifique documentaire « *Regarde, elle a les yeux grands ouverts* », qui est un travail collectif des membres du MLAC d'Aix avec Yann Le Masson, et bien sûr « *Histoires d'A* », de Charles Belmont et Marielle Issartel, qui était un film de propagande sorti en plein milieu de la lutte. Ces films sont extraordinaires mais ne racontent pas le fonctionnement du mouvement, ni toute l'histoire. J'ai eu envie de fabriquer ces images manquantes.

Quelles sont ces images manquantes ?

Les images de l'histoire des femmes et de leurs luttes. L'histoire des mouvements sociaux est globalement peu racontée, mais encore plus quand ils concernent les droits des femmes. Toute mon enfance, j'ai eu l'impression que les femmes étaient les figurantes d'une superproduction, que leur histoire ne comptait pas. Des femmes qui luttent ensemble, ce sont des images que j'ai rarement vues au cinéma ; je n'avais que rarement vu aussi des femmes bienveillantes entre elles... Je voudrais que le MLAC fasse partie de la mémoire collective.

Le personnage d'Annie est né de ce qui m'a le plus passionnée dans tout ça : le fait que des femmes devenaient militantes parce qu'elles avaient été traversées par un événement intime, pas par théorie politique. La lutte les a réunies, d'où qu'elles viennent, ouvrières et bourgeoises, médecins et non-médecins, créant une « classe de femmes », toutes à égalité dans le combat pour la liberté. Mais ce que je trouvais le plus fort, c'est la façon dont cette lutte a transformé les femmes : c'est comme ça que je suis arrivée au personnage d'Annie. Annie, c'est une femme ordinaire et exemplaire, habituée à être soumise à une autorité : d'abord celle de son père, puis de son patron, puis de son mari. Et tout à coup grâce à cette lutte, elle se découvre une force, une puissance qu'elle ne soupçonnait pas du tout.

Quelle est cette colère, qui est le nom de l'héroïne principale du film ?

C'est la colère que portent mes personnages, leur colère sourde face à l'injustice, la colère qui amène à l'engagement et à la désobéissance civile totale.



Et puis c'est ma colère à moi. Le MLAC militait pour le droit à l'avortement, mais aussi pour l'éducation à la sexualité. Finalement avec la loi Veil, il ne reste plus que l'aspect médico-juridique, l'objectif féministe de la prise en main des femmes de leurs corps a échoué. Le cadre convivial, la transmission des savoirs, le climat d'égalité et de tendresse, l'éducation avec le miroir, tout cela a disparu.

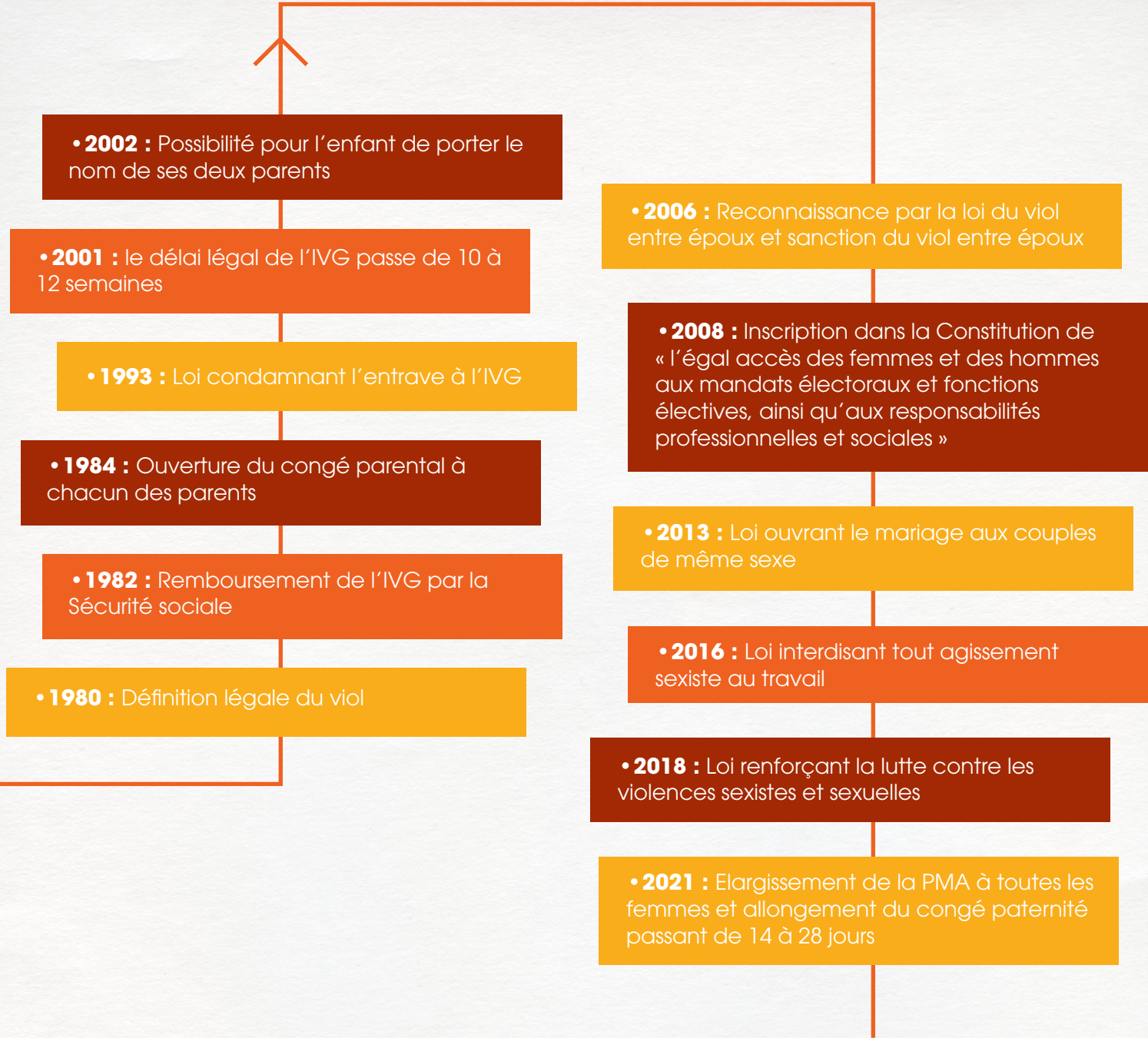
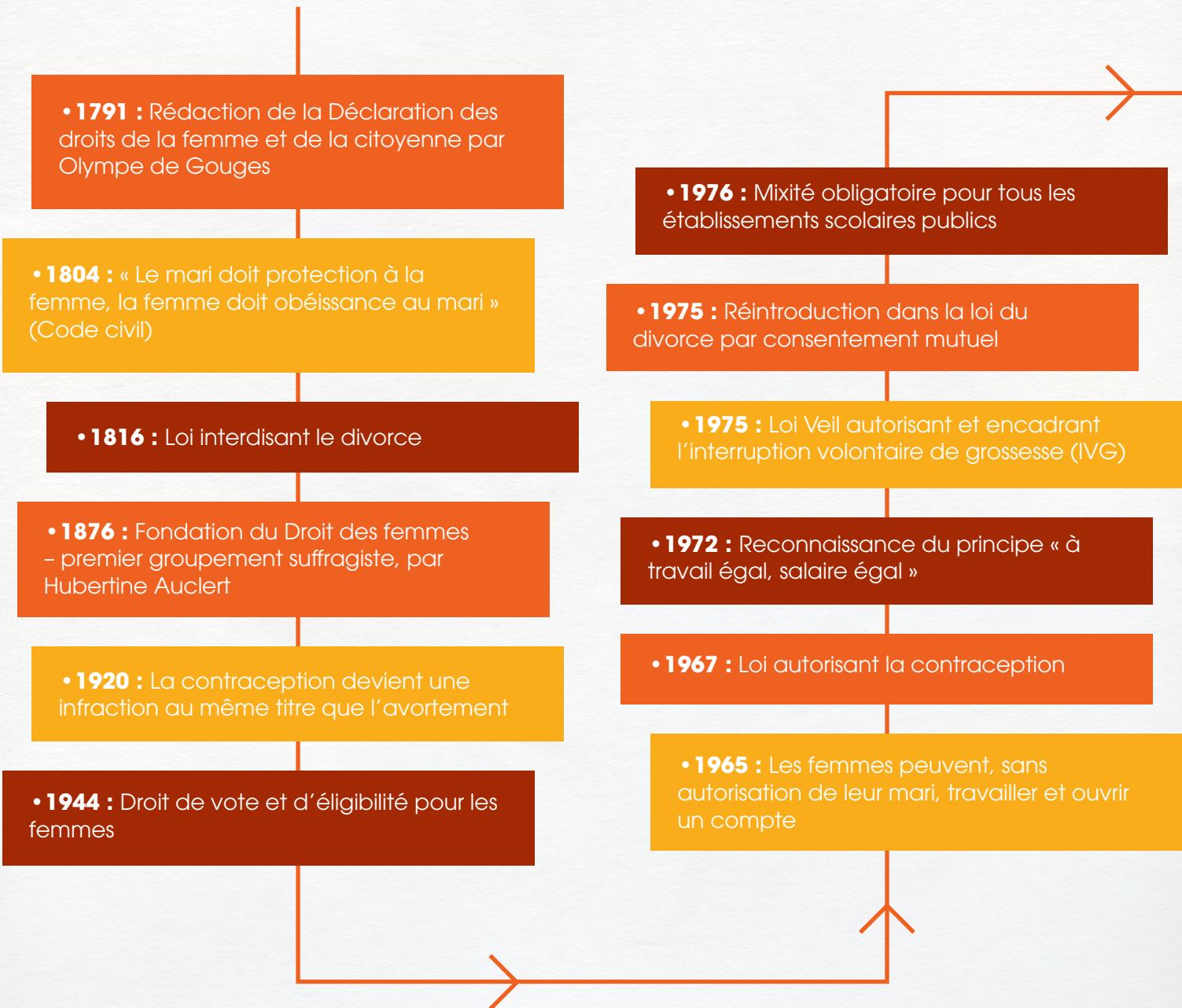
Je suis en colère de l'accueil réservé aux femmes qui souhaitent avorter. De nos jours, l'avortement est très médicalisé (prise de sang, échographie...), ce qui rend le parcours complexe et très long -- alors que le MLAC le répétait : c'est un geste simple, être enceinte n'est pas une maladie. Or aujourd'hui encore, on en parle comme d'un événement forcément traumatisant -- et la façon dont ça se passe y est pour beaucoup dans les répercussions dans le souvenir des femmes. C'est à dire que si on met un mois à trouver un rendez-vous, qu'on est mal accueillie par un médecin paternaliste, qu'on n'ose pas en parler aux copines parce qu'on a honte... forcément on en garde un mauvais souvenir.

Le droit à l'avortement en France est-il en danger ?

Oui, comme partout dans le monde ! On vient de voir avec les Etats-Unis à quel point ce droit est fragile : la Cour suprême a supprimé le droit constitutionnel à l'avortement avec une simplicité désarmante, c'est une régression cauchemardesque. Je pense sans cesse à ces femmes... Bien sûr, il y a eu des avancées énormes dans une grande partie du monde, mais l'expérience américaine donne des ailes aux anti-IVG ! Et ils sont partout, y compris en Europe ! Depuis le drame américain, le parlement européen veut graver le droit à l'IVG dans la charte de l'UE, mais il faudrait l'unanimité des pays membres, et le sujet divise les 27. En France, le tableau n'est pas non plus réjouissant : le droit à l'IVG n'est toujours pas inscrit dans la constitution, il reste un droit toléré, mais négatif. Les médecins militant·es partent à la retraite et de nombreux jeunes médecins refusent de pratiquer les avortements. Plus de 180 centres IVG ont fermé depuis 20 ans, donc il y a vraiment des territoires entiers où on ne peut plus avorter... Il faut rester vigilant. Chaque progrès pour le droit à l'avortement a été un rude combat, et on sait qu'en ce qui concerne les droits des femmes, quand on n'avance pas, on recule !



ÉVOLUTION DES DROITS DES FEMMES - DATES-CLÉS



Source : FNCIDFF





D'AUTRES ASSOCIATIONS SE SONT AUSSI BATTUES POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Planning familial

Le Planning familial est un mouvement féministe et d'éducation populaire créée en 1956. Il commence à s'intéresser à la question de la lutte pour l'avortement à partir du début des années 1970 et participe d'ailleurs à la création du MLAC. Simone Iff, présidente emblématique du Planning familial a d'ailleurs fait partie des deux mouvements. À partir de 1973, le Planning familial s'engage dans la pratique de l'avortement et lutte aux côtés des autres structures féministes pour sa légalisation, son remboursement, l'application de la loi, l'allongement des délais...

Aujourd'hui, le Planning défend la suppression de la double clause de conscience pour l'IVG : en France, elle reconnaît aux professionnel.le.s de santé le droit de refuser tout acte médical autorisé par la loi hors le cas d'urgence (article 47 du Code de déontologie médicale). L'IVG doit être considérée comme n'importe quel acte médical faisant partie de la vie de milliers de femmes.

Site internet : <https://www.planning-familial.org/fr>



CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles

L'idée d'une structure d'information des femmes sur leurs nouveaux droits naît en 1970 au sein du gouvernement de Jacques Chaban Delmas. Elle se concrétise en janvier 1972 par la création du premier CIF - Centre d'Information Féminin, association qui très vite essaïmera sur le territoire tant les besoins d'information et d'accompagnement des femmes étaient forts. Les CIF deviendront au fil du temps les CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles. Proches des besoins des femmes, ils sont aujourd'hui 98, présents au travers de 2 300 permanences sur le territoire métropolitain et en Outremer.

Les CIDFF informent, orientent et accompagnent les femmes dans le cadre d'une approche qui vise à renforcer leur autonomie personnelle, professionnelle et sociale.

Les CIDFF apportent une réponse personnalisée et gratuite à toutes les femmes dans les domaines de : l'accès au droit, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'insertion socioprofessionnelle des femmes, la parentalité, l'éducation et la citoyenneté, la santé.

Site internet : <https://fncidff.info/>



ANCIC - Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception

La loi autorisant la pratique de l'interruption volontaire de grossesse en France est votée en décembre 1974, puis de façon définitive en 1979. Dans cet intervalle, de nombreux professionnels issus entre autres, du MLAC, du MFPF et du GIS, se mobilisent pour faire appliquer une loi qui rencontre encore une forte résistance d'une grande partie du corps médical.

En mai 1979 est créée l'association ANCIC : les fondateurs sont au nombre de 81, dont 2/3 sont des femmes. Ils soutiennent dès sa création et depuis de multiples revendications : dépénalisation de l'avortement, remboursement de l'IVG, opposition à l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures, création de centres autonomes avec des équipes pluridisciplinaires et un personnel volontaire, libre choix des techniques par les femmes. Depuis quarante ans, ils n'ont cessé d'œuvrer pour l'amélioration de la prise en charge des femmes dans toutes les dimensions de la santé sexuelle et pour la vigilance collective car l'IVG n'est jamais un droit définitivement acquis ici et ailleurs.

Site internet : <http://www.avortementancic.net/>

